



INAMI

Institut National d'Assurance Maladie - Invalidité

Exp./Afz. : INAMI, Avenue Galilée 5 bte 1, 1210 Bruxelles, Belgique

Aux associations scientifiques et professionnelles
des différentes spécialités médicales

Service Soins de santé

Personne de contact : Cellule Soins Efficaces

E-mail : appropriatecare@riziv-inami.fgov.be

Nos références : 1802/CO/2021-594

Bruxelles, le 26 mars 2021

Cher collègue,

Le 19 octobre 2020, le Conseil général de l'INAMI a approuvé le budget des soins de santé 2021.

La proposition du Comité de l'assurance « d'adapter le cadre budgétaire de l'assurance maladie pour permettre la concertation dans une perspective pluriannuelle prévisible, d'encourager le décloisonnement et de soutenir la mise en œuvre des réformes nécessaires concernant les objectifs de santé prioritaires » a ainsi été accepté.

Il est également prévu « qu'une méthode concrète visant à intégrer les objectifs des soins de santé dans les choix de l'assurance maladie sera élaborée en concertation avec le Comité de l'assurance. Plus particulièrement, à partir de 2022, la procédure budgétaire prévoira l'attribution de moyens aux objectifs de santé (ou de soins de santé) de 2022. »

Enfin, il a été décidé « de mettre en place une taskforce, en concertation avec les différentes Commissions de conventions et les autres organismes compétents, chargée de développer un programme de soins pertinents (réduction des variations de pratiques médicales, prescription rationnelle, etc.) en vue de générer des gains d'efficacité et d'efficacités sur une base structurelle d'ici 2022. »

Les travaux doivent être structurés de telle sorte qu'il soit possible de soumettre des propositions concrètes au Comité de l'assurance et au Conseil général d'ici au 30 juin 2021. Le rapport sera ensuite soumis à la cellule stratégique du ministre de la Santé publique et des Affaires sociales.

Les organes suivants ont été mis en place pour soutenir ces travaux : un groupe de pilotage, un comité scientifique et trois task forces : la task force sur les objectifs en matière des soins de santé, la task force sur les soins pertinents et la task force sur le cadre budgétaire pluriannuel dynamique.

Le kick-off de ce projet a eu lieu le 1er mars 2021, pendant lequel le ministre Frank Vandenbroucke donnait des explications, et pendant lequel un total de 462 participants a été recensé. Les documents de ce kick-off sont disponibles sur le site de l'INAMI ([Une trajectoire budgétaire pluriannuelle pour le budget des soins de santé 2022- 2024 - INAMI \(fgov.be\)](https://www.inami.fgov.be/fr/actualites/une-trajectoire-budgetaire-pluriannuelle-pour-le-budget-des-soins-de-sante-2022-2024-inami-fgov-be)).

Une tâche d'une telle ampleur ne peut être réalisée sans l'apport du terrain. Les prestataires de soins de santé, les organisations, les comités d'accords et de conventions (CAC), les services publics, etc. sont actuellement invités à soumettre des propositions pour les travaux du Task Force Objectifs prioritaires des soins de santé et du Task Force Soins pertinents. À cette fin, ils sont invités à formuler leurs priorités et leurs actions potentielles d'ici le 26 avril 2021 en utilisant les modèles disponibles en annexe. La contribution des associations de patients est également sollicitée.

Les objectifs en matière des soins de santé devraient guider la future politique fédérale de l'assurance maladie. Les outils tels que le financement, l'organisation, etc., sont un moyen de les atteindre et non l'inverse.

La taskforce "soins pertinents" veillera à l'élaboration d'un plan de soins pertinents fondé sur des principes tels que les bons soins au bon endroit, le désinvestissement des soins non pertinents, la réduction des variations inexplicables des pratiques, le recyclage des ressources provenant de la "surutilisation" et le réinvestissement dans la "sous-utilisation", etc.

Les propositions soumises seront classées par ordre de priorité en fonction de critères tels que l'efficacité, la faisabilité, le calendrier prévu, l'impact, le retour sur investissement, etc. Les propositions intersectorielles représentent une valeur ajoutée. En fin de compte, les Task Forces mentionnées ci-dessus formuleront des propositions concrètes qui pourront être soumises au Comité de l'assurance et au Conseil général via le groupe de pilotage avant le 30 juin 2021. Lors de la mise en œuvre, une approche graduelle et progressive sera choisie afin d'atteindre un plus grand nombre d'objectifs étape par étape au cours des différentes années.

Le Conseil national pour la promotion de la qualité (CNPQ) a également été invité à communiquer ses priorités dans le cadre de ces travaux. Il nous a semblé opportun d'inviter également directement les associations scientifiques et professionnelles des différentes spécialités médicales à faire des propositions via les modèles ci-joints.

Nous souhaiterions recevoir vos propositions pour le 20 avril au plus tard, qui seront soumises au CNPQ. Ce dernier sera chargé de centraliser les propositions via les modèles à l'attention des Task Forces.

Nous vous remercions d'avance de vos propositions et de votre coopération à ce projet ambitieux et nous nous tenons à votre disposition pour toute clarification ou soutien supplémentaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Benjamin Swine et Lucien Hoekx
Médecins-Experts - Cellule Soins efficaces